

**VILLE DE POISSY**

*Le Maire,
Député des Yvelines*

*JMA/JFR/EM
46253/06*

*Monsieur Jean BERGOUGNOUX
Président de la CPDP Francilienne
Parc Saint-Christophe
10, avenue de l'Entreprise
95865 CERGY-PONTOISE*

Poissy, le 6 Juillet 2006

Monsieur le Président,

Regrettant de ne pouvoir être présent à la réunion de synthèse de ce jour, relative aux grandes lignes d'un avant-projet de rapport final, je tenais à vous faire parvenir l'ensemble des pétitions que j'ai reçues en mairie représentant plus de 250 familles.

En effet, dans le cadre du débat quant au prolongement de l'A 104, et au-delà de la position officielle de la Ville de Poissy et de son Conseil Municipal, de nombreux Pisciacais ont tenu à signifier leur désaccord, voir même leur opposition aux tracés autres que le S1 qui traverseraient ou longeraient tout ou partie de la forêt de Saint Germain pour aboutir à l'autoroute A 14.

Je ne doute pas que vous consignerez ces pièces au dossier déjà volumineux constitué par la Commission et que le rapport définitif tiendra compte de ces positions clairement exprimées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jacques MASDEU-ARUS

PETITION

contre les tracés Sud-Est bleu (S2) et noir (S3) de la A104

Ces dernières semaines, à l'occasion des débats publics sur la A 104, la plupart d'entre nous ont découvert avec surprise et colère qu'un tracé noir (S3) et plus encore un tracé bleu (S2), entourant les secteurs Sud et Est de Poissy, avaient les faveurs de plusieurs élus des Yvelines et de certaines associations, en remplacement du tracé rouge (S1) dit « historique ».

Demain, si l'un des deux tracés, le noir (S3) ou le bleu (S2) est retenu pour la A 104, c'est un flot supplémentaire de 105 000 véhicules par jour dont 25% de camions qui passera à quelques dizaines de mètres des habitations du Sud mais aussi pour le bleu à proximité de tout l'Est de Poissy.

Ces tracés bleu et noir, ainsi que l'a écrit le maire de Poissy « mettront en péril toutes les protections (de l'A 14) qui aujourd'hui assurent la tranquillité des riverains » alors que « le tracé bleu, outre qu'il traverse le massif forestier de Saint-Germain, ne répond en rien aux déviations demandées par la commune de Poissy. » ⁽¹⁾

Quant à la partie Est, la réalisation d'un tunnel est sérieusement mise en doute pour des raisons techniques et financières. Ainsi le maire de Saint Germain, dit clairement que « le tracé bleu, s'il devait se faire, ne serait jamais enfoui mais serait en tranchée couverte » ⁽²⁾.

Autrement dit, que les vents soient d'Ouest, du Sud ou de l'Est (car même si c'est un tunnel, l'air doit être renouvelé), **nous serons continuellement soumis aux gaz d'échappement et nous en subirons les conséquences sur notre santé.**

A ceci se rajouteront les pollutions sonores, visuelles et une nouvelle destruction de la forêt.

Pour toutes ces raisons, nous exprimons par cette pétition **un NON catégorique aux tracés bleu (S2) et noir (S3).**

Cette pétition doit être remise **au député maire de Poissy et au président de la Commission de débat public.**

Nom, prénom, adresse	Date et signature

N'hésitez pas à photocopier et diffuser cette pétition à toute personne concernée.

Merci de soutenir notre action en retournant cette pétition signée à :

**Mr le Député Maire de Poissy, hôtel de ville, place de la République, BP 3081 78303 Poissy Cedex
et à Mr le Président de la Commission Particulière du Débat Public Prolongement de la francilienne 95809
Cergy Pontoise cedex**

⁽¹⁾Extrait des communications du maire de Poissy dans « Poissy les nouvelles » du lundi 24/04/06

⁽²⁾Extrait du courrier des Yvelines du 10/05/06